

Direction des Affaires Générales
Arrêté n° 386 /2026

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
EN FAVEUR DE Monsieur Ismail ALTINOK, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Ismail ALTINOK, Conseiller Municipal, à défaut des adjoints absents, reçoit délégation pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le Samedi 19 décembre 2026 à 14 heures 00.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné.

Goussainville, le 5 octobre 2026

 Le Maire
Abdelaziz HAMIDA

Le Maire soussigné, ATTESTE que
Le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 12.10.2026

- publié – notifié le : 12.10.2026

A Goussainville, le : 12.10.2026

Le Maire,

Pour le Maire
Par délégation de signature

Le Rédacteur
Edwina MZU

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa Publication

Hôtel de Ville

Place de la Charmeuse - BP 10030 - 95191 Goussainville Cedex
Tél : 01 39 94 60 00